

## Attentats de Paris: l'énigme des armes de Coulibaly

PAR KARL LASKE

ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2016



Vidéo posthume d'Amedy Coulibaly revendiquant son attaque. © DR

Le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, a opposé le secret défense aux juges lillois chargés de l'enquête sur un réseau de vente d'armes neutralisées, animé par un ancien militaire d'extrême droite. Selon les documents obtenus par Mediapart, les autorités slovaques ont formellement identifié, dès le 14 janvier, les armes achetées par ce réseau comme celles utilisées par Amedy Coulibaly lors de l'attaque de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes.

C'est un trou noir dans l'enquête sur les attentats de Paris. Une information centrale qui s'est perdue. Selon des documents obtenus par Mediapart, les policiers chargés de l'enquête sur les attentats de Paris ont obtenu, dès le 14 janvier, l'identification de l'arsenal d'Amedy Coulibaly par les autorités slovaques. Mais ils n'en ont rien fait. Le renseignement slovaque qui incrimine un ancien militaire d'extrême droite lillois, Claude Hermant, soupçonné de trafics d'armes démilitarisées dans le cadre d'une enquête ouverte à Lille, ne provoque aucune vérification des juges antiterroristes parisiens Laurence Le Vert, Nathalie Poux et Christophe Tessier.

Cinq armes sont listées, avec leurs numéros de séries, appartenant à l'arsenal de Coulibaly. Figurent aussi le nom et l'adresse de l'acheteur, la société Seth Outdoor, sise à Haubourdin dans la métropole lilloise, et leurs dates d'achat, les 19 septembre et 15 novembre 2014. Aujourd'hui encore, questionné par Mediapart, le parquet de Paris a indiqué « *qu'en l'état, il n'y a pas de lien entre le protagoniste du dossier lillois, Claude Hermant, et Coulibaly* ». Malgré les éléments matériels qu'elle détient, la justice maintient la fiction

d'une étanchéité entre le dossier de l'ancien militaire, par ailleurs animateur de l'extrême droite identitaire lilloise, et les attentats de Coulibaly.



Amedy Coulibaly revendiquant ses attaques sur une vidéo posthume. © DR

L'enquête ouverte à Lille s'est pourtant brusquement accélérée, le 20 janvier, sans prendre en considération – au moins officiellement – les attentats de Paris. Claude Hermant a été placé en garde à vue, perquisitionné puis mis en examen le 23 janvier pour « *trafic d'armes en bande organisée* ». L'ancien militaire a mis en cause trois fonctionnaires – un des douanes et deux gendarmes – dont il a été l'informateur au moment des achats d'armes litigieux. L'un des gendarmes ayant soulevé le caractère secret de ses missions, les juges lillois Stanislas Sandraps et Richard Foltzer, ont saisi, le 10 avril 2015, le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve d'une demande de déclassification. Contre toute attente, dans un dossier aussi sensible, le ministre a choisi d'opposer le secret défense aux investigations.

Bernard Cazeneuve a demandé l'avis de la Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN), le 1<sup>er</sup> juin, qui a émis le 18 juin un avis défavorable à la déclassification. C'est désormais un grand secret. Questionné par Mediapart, Bernard Cazeneuve a indiqué s'être conformé à l'avis de la CCSDN. « *Rien dans cette demande des juges lillois ne faisait état de M. Coulibaly, a fait savoir le ministre. Nous n'avons donc par définition aucun élément qui nous permette de déterminer qu'il y a ou pas lien [entre les deux affaires – nldr].* »

Les mis en cause, Hermant, sa compagne et un proche, n'ont jamais été interrogés sur d'éventuels contacts, directs ou indirects, avec Amedy Coulibaly ou ses complices. Seule la presse locale s'est fait l'écho, début mai, d'une « *hypothèse* » puis d'une « *piste sérieuse* » reliant les deux

affaires. L'ancien militaire a confirmé son négoce d'armes neutralisées, mais il a indiqué n'avoir jamais opéré de remise en état de ce matériel. L'entreprise Seth Outdoor, immatriculée au tribunal de commerce de Lille en février 2013, a pour objet « *la vente à distance sur catalogue spécialisé* » et « *la location de matériel de paint ball* ».

Quel secret d'État peut donc justifier la décision de Bernard Cazeneuve, et l'avis de la CCSDN, de ne pas déclassifier les éléments recueillis par les juges parisiens ? La réponse est à trouver dans la mise en cause des gendarmes et d'un douanier, dont Claude Hermant a révélé être l'informateur, dûment répertoriés par leurs services. Le quotidien *La Voix du Nord* a dévoilé, courant mai, plusieurs courriels prouvant les échanges de l'ancien militaire avec deux gendarmes de la section de recherche (SR) de Villeneuve-d'Ascq. Des lieux de rendez-vous, des numéros d'immatriculation de voiture auraient été communiqués par Hermant aux fonctionnaires afin qu'ils remontent ces filières.



Claude Hermant © DR

Contacté par la PJ dès janvier, l'un des gendarmes mis en cause, l'adjudant-chef Laurent B., n'avait pas déféré à sa convocation. Il a finalement été entendu comme témoin en mai. Un douanier en contact avec Hermant, rattaché à l'antenne lilloise de la DNRED (Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières), a en revanche été mis en examen pour « *acquisition et détention* » d'une ou plusieurs armes de catégorie A – armes à feu de défense ou armes de guerre dont la détention est interdite sauf autorisation.

### « Nous sommes partants pour les deux dossiers que tu nous as présentés (armes-Charleroi) »

Le 20 janvier, les responsables de la Brigade criminelle et de la Sous-Direction antiterroriste (SDAT) ont résumé, dans une synthèse au parquet de Paris, les vérifications opérées au sujet des armes utilisées par Coulibaly sans faire état de la réponse d'Europol, datée du 16 janvier. Europol mentionne pourtant un « *traçage positif pour trois armes* », et un « *traçage approchant pour deux armes* », en précisant que ces cinq armes ont été achetées par la société lilloise d'Hermant à l'entreprise slovaque AGF Security.



Les armes d'Amedy Coulibaly. © DR

Selon les expertises techniques consultées par Mediapart, il s'agit bien des armes des crimes : un fusil d'assaut VZ 58 Compact, de marque CZ (Kalachnikov) – numéro de série 63622F –, et deux pistolets semi-automatiques Tokarev TT33 – numéros de série RK07 et O2027 –, retrouvés près du corps d'Amely Coulibaly, le 9 janvier, dans le supermarché Hyper Cacher. Avec ces armes, le terroriste a tué quatre personnes et en a blessé gravement quatre autres dans le magasin, mais l'expertise balistique montre qu'une victime a aussi été blessée à Fontenay-aux-Roses avec l'un de ces Tokarev, et que la policière de Montrouge a été touchée par les balles de l'un de ces fusils d'assaut. Deux autres Tokarev – numéros

de série TE1035 et EB1574 – achetés par l'entreprise lilloise ont aussi été retrouvés dans l'appartement du terroriste à Gentilly. Ces armes neutralisées en Slovaquie ont été reconditionnées pour tirer, sans que l'on sache précisément qui dans le réseau, ou les clients du réseau, opérait la remise en état.

En Belgique, les soupçons se sont focalisés sur un autre homme, Metin Karasular, qui s'est lui-même fait connaître de la police de Charleroi, dès le 12 janvier, pour révéler ses contacts avec Amedy Coulibaly au sujet de la vente d'un véhicule, une Mini Cooper appartenant à Hayat Boumeddiene, la compagne de Coulibaly. Au domicile de Karasular, déjà connu pour des soupçons de trafic d'armes, et des contacts avec les Kurdes du PKK, les policiers belges vont trouver plusieurs listes manuscrites d'armes – l'une d'entre elles de sa main –, selon lui, de « vieux papiers », ainsi que deux répliques d'armes en plastique, des jouets pour ses enfants, a-t-il expliqué. Mais aucun rapprochement n'est établi avec les armes de Coulibaly. Karasular est d'ailleurs remis en liberté sous condition en mai.

Dès le mois de janvier, le numéro de série (21038 M) d'un deuxième fusil d'assaut VZ 58 Compact retrouvé dans le supermarché de la porte de Vincennes permet aussi d'identifier un ingénieur belge de 52 ans, Patrick Halluent. Selon les informations transmises par les autorités slovaques, Halluent a acheté ce fusil, le 13 janvier 2014, en passant par la même société slovaque AGF Security. Or cet homme, jusque-là inconnu des services de police, fait précisément partie des contacts livrés aux gendarmes de la section de recherche de Villeneuve-d'Ascq par Hermant, courant 2014.

En mai 2014, les policiers belges ont découvert lors d'une perquisition chez Halluent « un canon de fusil prêt à être expédié ainsi que tout le matériel nécessaire à la remilitarisation des armes ». Selon les informations communiquées par les policiers slovaques aux français, l'ingénieur belge aurait acheté une quinzaine d'armes démilitarisées à AGF Security

entre décembre 2013 et mars 2014, dont trois fusils d'assaut CZ 58, trois pistolets Tokarev, deux Beretta, et un fusil-mitrailleur Scorpion.

Lors de l'instruction lilloise, Claude Hermant a précisé avoir lui aussi livré des armes destinées à Patrick Halluent, courant 2014, sur un parking de supermarché en Belgique. Et il a précisé en avoir informé les gendarmes. Une partie des courriels dévoilés par la *Voix du Nord* sont assez explicites sur leurs relations. « *J'espère que vous avez eu le temps de travailler sur les infos données...* écrit ainsi Hermant en octobre 2014. *C'est une petite usine de remise en état qui est en place. Un dénommé R... propose du matériel sur Lille sud et bd... Cela va du Scorpion à la Kalach et autres 9 mm para...* »

« *Salut Claude, nous avons vu avec notre hiérarchie, nous sommes partants pour les deux dossiers que tu nous as présentés (armes-Charleroi)* », répondent les gendarmes, en novembre.

Selon les informations slovaques, la société de Claude Hermant a fait l'acquisition le 23 juillet 2014 de 16 pistolets semi-automatiques Tokarev, le 19 septembre 2014 de 23 fusils d'assaut de type Kalachnikov, le 25 novembre 2014 d'une douzaine d'autres armes (Scorpion, Tokarev, fusil d'assaut VZ 58...).

L'expertise balistique des armes laissées derrière lui par Coulibaly permet de comprendre les techniques de « remise en état » qu'elles ont subies, « assez faciles » selon les experts. Pour les Tokarev comme pour les Kalachnikov, deux goupilles ont été « retirées du canon » afin de pouvoir tirer de nouveau, puis « les orifices ont été rebouchées à la soudure » et « le débordement de la soudure a été resurfacé ». S'agissant des Tokarev, les experts signalent que « les premières armes de ce type », provenant des stocks des armées du pacte de Varsovie, transformées pour tirer à blanc puis remises en état, « ont été saisies sur le territoire national dans la région de Marseille en octobre 2012 ». « Ce phénomène prend de l'ampleur depuis, les premières saisies en région parisienne étant intervenues en juillet 2014 », ont conclu les experts.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.